

AU/31/1.1.3/20220919/130

OBJET : Contrat d'engagement

LE MAIRE DE MONTEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8 ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune organise une foire commerciale intitulée « 24^{ème} Foire d'Automne », le dimanche 25 septembre 2022, et qu'il y a lieu de recourir à un animateur-speaker afin d'animer la ville ;

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat, dont l'objet est la préparation et l'animation de la foire par un animateur-speaker :

- avec Monsieur Gérard LLUCH, 504 C Route de Velleron - 84170 MONTEUX ;
- pour un montant de 540 € TTC ;
- pour la date du 25 septembre 2022.

Article 2 : Le règlement de cette prestation se fera sur présentation d'une facture, dans la limite du montant TTC du contrat.

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement de cette prestation sont prévus au budget communal.

Monteux, le 19 septembre 2022



Christian GROS

Maire de Monteux

Acte exécutoire

Envoyé le : 20.09.2022.

Publié le : 20.09.2022